

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 1^{er} mai 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le lundi 1^{er} mai 2023 à 10 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;
4. Affaires nouvelles;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Considérant la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-05-138

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

RÉSOLUTION 2023-05-139

***Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) -
adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a confirmé, le 19 janvier 2021, sa participation au *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) d'Hydro-Québec dans le cadre de la réalisation de la *Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay* sur son territoire (résolution 2021-01-017);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'est vu allouer une somme de 1 906 921 \$ par Hydro-Québec dans le cadre de ce programme, pour la réalisation d'initiatives sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a mandaté le Service de développement économique pour la gestion du PMVI (résolution 2022-03-093);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de retenir 25 % de la somme allouée pour un ou des projets régionaux, et 75 % pour des initiatives du milieu des organismes admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse pour l'application du PMVI a évalué et analysé les 19 dossiers admissibles déposés lors de l'appel de projets, et qu'il a retenu sept de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les sept projets retenus satisfont les critères d'admissibilité du PMVI;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et majoritairement rejeté :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre du PMVI :

PROMOTEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT
Municipalité de Sacré-Coeur	Capitainerie	409 594,00 \$
ZEC Labrieville	Rénovations	200 645,70 \$
ZEC Labrieville	Frayères	50 000,00 \$
Villa Forestville	Villa Forestville – phase 3	300 000,00 \$
ZEC Chauvin	Construction bâtiment	200 000,00 \$
Municipalité des Bergeronnes	Tourisme d'hiver (construction du bloc sanitaire)	100 000,00 \$
Municipalité de Sacré-Coeur	Promenade verte	143 493,00 \$
TOTAL :		1 403 732,70 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

Les opinions étant partagées, Monsieur Donald Perron demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **4 voix en faveur de la proposition (Sacré-Cœur, Les Escoumins, Forestville);**

- **5 voix contre la proposition (Tadoussac, Les Bergeronnes, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Colombier).**

En vertu du décret n° 1831-2022 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10 073, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 6 424 habitants, soit 63,77 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution rejetée à la double majorité des voix.

Période de questions

Madame la Préfet répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

RÉSOLUTION 2023-05-140

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 10 h 21.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale
et greffière-trésorière